

## Économie



**NUMÉRIQUE : À QUOI VA SERVIR  
LE TRÈS HAUT DÉBIT ?**

## Environnement



**UN PARC ÉOLIEN SUR LA COMMUNE  
DU BURET**

## Sport



**LA SALLE DE TENNIS/SQUASH  
RÉHABILITÉE**

Edito

## Edito

Préparer notre territoire à l'avenir, le rendre attractif pour que nous nous y sentions bien, que nos enfants puissent s'y épanouir, que de nouvelles familles nous rejoignent, c'est la tâche à laquelle vos élus se sont engagés.

L'arrivée de la fibre optique, la disparition des zones blanches en téléphonie mobile sur le territoire, la mise en service de la ligne TGV nous rappellent que le monde évolue et que nous devons nous y préparer pour ne pas le subir.

La mise en chantier d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) permettra d'anticiper un développement harmonieux de notre territoire à même de préserver son identité et ses valeurs.

Bonne lecture !

## TÉLÉPHONIE : 2 NOUVELLES ANTENNES SUR LE TERRITOIRE



**En délicatesse depuis toujours avec leurs téléphones portables et autres smartphones, les habitants de Bazougers et de Chéméré-le-Roi pourront bientôt bénéficier d'une couverture optimale en téléphonie mobile sur leur commune.**

**P**as facile, quand on est une petite commune rurale de lutter contre les stratégies de développement et les intérêts commerciaux des opérateurs de téléphonie mobile. Depuis de nombreuses années, les élus locaux ont multiplié les initiatives, sans pour autant obtenir gain de cause. Mais depuis peu, la nouvelle est tombée. Deux nouvelles antennes vont être installées sur le territoire, l'une à Bazougers, l'autre à Chéméré-le-Roi.

Ces implantations ont été rendues possible grâce à l'application du plan "zone blanche" décrété par l'État et décliné à l'échelle de la Mayenne. Pour les besoins de l'implantation, les communes, accompagnées par la collectivité, fourniront les terrains équipés d'une alimentation électrique. Les travaux sont suivis par Territoire Énergie Mayenne (ex-SDEGM). Les appels d'offres viennent d'être lancés et la construction pourrait débuter en Septembre pour une amélioration du réseau attendue d'ici la fin de l'année.

La société Free a été retenue pour la mise en place de ces équipements, mais les 3 autres acteurs de la téléphonie mobile en France que sont Orange, Bouygues et SFR auront bien entendu accès à ces antennes. Entreprises, commerçants et habitants ne peuvent que se réjouir de cette nouvelle. ■

infos.com'

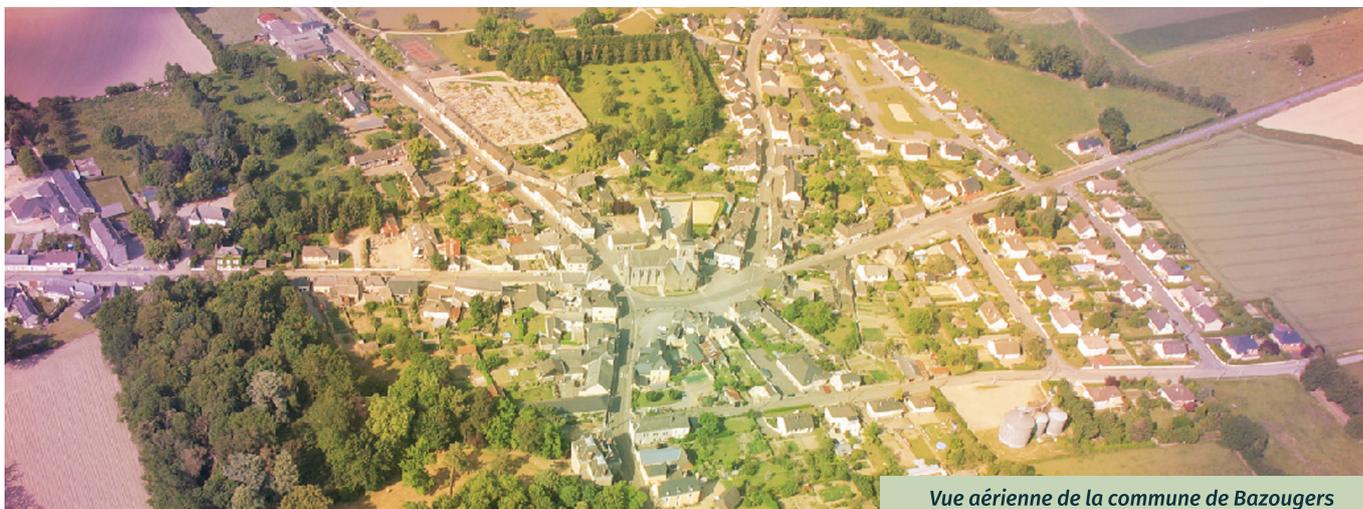
Directeur de la publication : Bernard Boizard  
Rédaction : Didier Laurent  
Mise en page, PAO : Arnaud Houdayer  
Crédits photos : CCPMG, 123RF, Pixabay  
Impression : Imprimerie Bardou-Véron 02.43.70.50.49



PEFC Imprimé sur du papier recyclé

## PLUI : DU DIAGNOSTIC TERRITORIAL AUX ENJEUX D'AVENIR

La mise en place du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Pays de Meslay-Grez se poursuit. Après la phase de diagnostic, le bureau d'étude mandaté (Citadia) accompagne les élus dans la définition du Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).



Vue aérienne de la commune de Bazougers

### Une démarche participative

Après 3 mois d'étude, et en concertation avec les élus, Citadia a organisé plusieurs réunions dites thématiques afin de dégager les grands enjeux à relever pour les 10 à 15 années à venir. Au cours d'un "forum des acteurs locaux", différents groupes de travail composés d'habitants ont été amenés à s'exprimer sur les atouts et les faiblesses du territoire. Dans un second temps, ils ont planché sur les thématiques relatives à la vie quotidienne, la vie économique et au cadre de vie... Ce travail a permis de hiérarchiser les enjeux et ainsi d'alimenter la réflexion des élus.

Désormais, il convient de traduire ces réflexions en un **Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)** qui sera soumis à l'approbation des conseillers communautaires. Ce PADD s'orientera en 3 axes : **le développement résidentiel équilibré du territoire, le maintien de la dynamique économique et des activités, et enfin la valorisation du cadre de vie et de l'environnement.**

### Les communes actrices du projet

Les communes sont associées à l'ensemble de cette démarche. En effet, **le PLUi remplacera les documents communaux d'urbanisme** pour celles qui en détiennent. Il définira et réglementera l'occupation des sols sur l'ensemble de la Communauté de communes et **déterminera les droits à construire de chaque parcelle.**

Elles ont été sollicitées afin de constituer un "référentiel foncier"

dont l'objectif est d'estimer le potentiel constructible. Il conviendra ensuite de caractériser, à l'échelle de leur territoire, les 4 types de zones d'un PLUi (urbaines, à urbaniser, naturelles et agricoles). Elles ont également en charge la réflexion sur leur "**Trame Verte et Bleue**", un aspect essentiel de la **préservation de la biodiversité**, et les corridors écologiques, un réseau formé de continuités écologiques terrestres et aquatiques.

### Une démarche globale

Parallèlement à ce plan, le **schéma local de déplacement (SLD)** pour une évolution de la mobilité et des modes de déplacements sur le territoire est en cours d'étude, de même qu'un **Programme Local de l'Habitat (PLH)** répertoriant les priorités et le type d'habitat à privilégier pour demain. Ils compléteront cette vision globale du territoire à 15 ans. ■

Après le **Schéma de Cohérence territoriale (SCoT)** déterminant un projet de territoire et visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage, exécutoire depuis juin 2016, **le PLUi est un outil réglementaire** qui définit 4 types de zones (urbaines, à urbaniser, naturelles, agricoles) et **règlemente le droit des sols de chaque parcelle**, publique ou privée au sein de ces zones.

### Le PLUi et vous

#### pour vous informer :

- des articles seront régulièrement présents dans le magazine "Infos point Com" de la Communauté de communes et dans le supplément "Com2Com" des bulletins communaux
- des lettres d'information régulières seront éditées
- des articles seront postés sur le site Internet et sur la page Facebook "Pays de Meslay-Grez"

#### pour vous exprimer:

- des réunions publiques sont organisées à chaque grande étape
- des registres d'expression sont disponibles dans chaque mairie et au Pôle intercommunal
- une adresse mail dédiée a été créée : [plui@paysmeslaygrez.fr](mailto:plui@paysmeslaygrez.fr)
- des courriers peuvent être adressés à la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez  
1 Voie de la Guiterrière- 53170 MESLAY DU MAINE

## DES FONDS DE L'ÉTAT POUR FINANCER LES INVESTISSEMENTS DU PAYS DE MESLAY-GREZ

Amélioration du cadre de vie, offre de services aux publics, transition énergétique... Le Pays de Meslay-Grez ne manque pas de projets. Pour les financer, il s'appuie sur l'État, la Région et le Département avec qui il passe contrat. Pour la période 2017-2020, 3 contrats ont été signés ou sont en cours de signature.

### Le Contrat de Territoire (2016-2021)

Signé avec le Conseil Départemental en décembre 2016, ce contrat octroie des dotations qui permettront de soutenir les projets structurants du territoire.

La dotation pour l'enveloppe libre de la communauté de communes sera de 148 471,08€/an ou **890 826€ sur 6 ans**.

Le conseil communautaire, dans sa séance du 10 mai 2016 a validé la maquette financière suivante :

<b>Aménagement numérique :</b>	<b>640 826,00 €</b>
<b>Elaboration du PLUi :</b>	<b>50 000,00 €</b>
<b>Equipements sportifs intercommunaux :</b>	<b>150 000,00 €</b>
<b>Pôles de santé annexes :</b>	<b>50 000,00 €</b>

### Le Contrat de Territoire Région (2017-2020)

La Région des Pays de la Loire a approuvé sa nouvelle politique contractuelle régionale 2017-2020. Trois principes ont guidé l'élaboration de cette politique : l'équité territoriale, la liberté locale et l'efficacité régionale.

En ce qui concerne la dotation, le Pays de Meslay-Grez pourra disposer d'une **enveloppe de 1 346 000€**. Le soutien portera sur des opérations d'investissement.

### Le Contrat de Ruralité-État (2017-2020)

Ce contrat s'articule dans une logique de projet de territoire avec la mise en place d'actions au sein de 6 volets : l'attractivité du territoire / la cohésion sociale / la revitalisation des centres-bourgs / la transition écologique / les mobilités / l'accès aux services et aux soins.

**Pour l'année 2017**, les communes et la communauté de communes ont fait remonter **15 projets qui ont été retenus pour un montant estimé de 4,6 millions d'euros d'investissement**.

## FONDS DE CONCOURS : LA SOLIDARITÉ INTERCOMMUNALE AU COEUR DE L'INVESTISSEMENT COMMUNAL

Instauré depuis 2009, le dispositif de "Fonds de Concours" permet à l'intercommunalité de soutenir les communes dans des projets visant à dynamiser le territoire.

### Un peu d'histoire...

Dès le début des années 60, les communes du territoire ont oeuvré pour se regrouper. La création en 2004 de la Communauté de communes du Pays de Meslay-Grez s'est inscrite dans ce mouvement qui procède de deux constats simples : d'une part **un territoire de près de 15 000 habitants pèse plus lourd dans les négociations** avec les partenaires institutionnels, et d'autre part, la volonté de rendre l'action publique plus efficace a conduit départements, régions et l'État à la mise en œuvre de programmes d'**aménagement cohérents à l'échelle de bassins de vie** et de territoires.

### Près de 1,5 million d'Euros de subventions redistribués aux communes

Pour le Pays de Meslay-Grez, le dispositif "fonds de concours" entre dans sa troisième mouture. Dans sa première version couvrant 2009 à 2012, **60 dossiers ont été déposés par les communes et la collectivité a attribué près de 585 000 €**. Cette opération a permis de réaliser un montant d'investissements de près de 4 millions d'euros sur les 23 communes.

En 2013, un fonds de concours "2ème génération", voit le jour. Les projets communaux ayant pour objet des investissements indispensables à la vie locale et au développement du territoire sont aidés, ainsi que ceux

contribuant à l'attractivité, au développement et à l'aménagement du territoire en favorisant le développement des services, tout en maîtrisant les impacts de ce développement sur l'environnement. Ainsi, 510 000 € ont été attribués sur 46 projets durant la période 2013-2016.

En 2017, **les élus viennent de se prononcer sur une troisième mouture**, toujours en relation avec les subventions accordées par le Conseil Régional : intervention sur les équipements sportifs et/ou investissements en matière de petite enfance-enfance-scolaires pour les 6 communes pôles, intervention sur les aménagements de centre-bourg et/ou en faveur de l'efficacité énergétique des bâtiments publics pour les 16 autres communes seront au programme. Une enveloppe de 342 000 € y sera consacrée pour la période 2017-2020. ■



## NUMÉRIQUE : A QUOI VA SERVIR LE TRÈS HAUT DÉBIT ?

**Le Pays de Meslay-Grez s'apprête à investir près de 2 millions d'euros en 3 ans pour accompagner le déploiement de la fibre optique et permettre l'accès au très haut débit sur tout le territoire. Mais pour quels usages ?**

La fibre optique est un fil en verre ou en plastique très fin qui permet la transmission de données. Elle offre un débit nettement supérieur aux lignes téléphoniques et à l'ADSL (au-delà de 30 mégabits/seconde). Pour les entrepreneurs du territoire, la fibre se révélera un atout majeur. "Le faible débit actuel est un frein à notre activité", comme le rappelle Manuela Dupré, de la société Lokicoup à Bazougers. Même remarque chez Réamétal, également située dans la zone du Clos Macé : "les fichiers que nous échangeons avec nos clients sont très volumineux. Le temps de téléchargement est excessivement long, sans compter l'instabilité du système. Il nous est impossible d'envisager d'externaliser la sauvegarde de nos données, ce qui représente un risque pour l'entreprise. Le système de partage de données avec notre site de Beaucouzé (49) est également trop contraint."

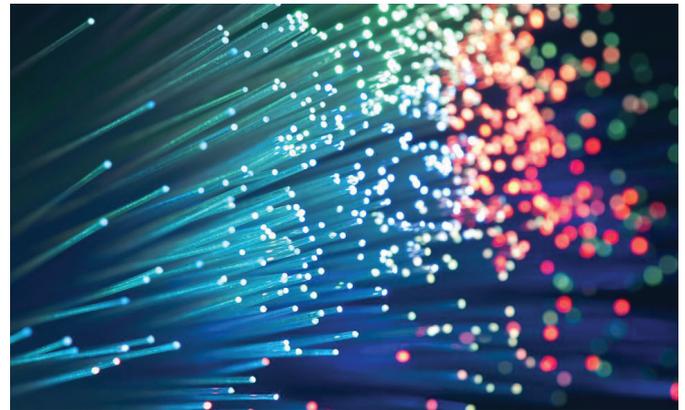
Plus l'entreprise compte d'ordinateurs, plus l'ADSL montre ses limites. Aujourd'hui, les usages en entreprises évoluent très vite : vidéo, VoIP(1), télétravail, interconnexion de sites, centralisation et virtualisation de serveurs, et désormais le Cloud Computing (2). Cet ensemble d'évolutions constitue un véritable accélérateur des besoins en fibre optique, ou plus généralement du très haut débit.

Mais l'industrie n'est pas le seul secteur d'activité où l'usage du THD devient incontournable : pour maître Guédon, notaire à Val-du-Maine, c'est la dématérialisation des actes qui pose problème : "Il est parfois très difficile d'adresser de gros dossiers. La connexion n'est pas stable. Dans notre métier, les usages d'internet s'intensifient (intranet notarial) et vont demander de plus en plus de débit".

Pour les ménages, les usages évoluent à vitesse grand V. Les familles sont de plus en plus connectées, avec un nombre de machines croissant dans les foyers : téléviseurs, tablettes, ordinateurs, consoles de jeux... L'enfant regarde la télé (transmise via connexion Internet), ses frères participent à des jeux en ligne, leur mère fait des recherches sur son smartphone et leur père discute sur Skype... une situation de plus en plus courante qui nécessite que la connexion soit de plus en plus importante. Sans parler de l'administration qui depuis plusieurs années s'est engagée dans un processus de dématérialisation de nombreuses démarches et de nombreux actes, là encore contraint par le débit des connexions à Internet. ■

(1) Permet de parler via Internet, sans utiliser le réseau de téléphonie.

(2) L'informatique dans les nuages : Vos données sont stockées dans un DATA Center, et non plus sur votre ordinateur. Cela permet de disposer d'une ressource, d'un service ou d'une puissance machine quel que soit l'endroit où se trouve l'utilisateur final.



Une multitude de fils de verre ou de plastique composent la fibre

## ENTREPRISES : FAVORISER LEUR INSTALLATION

**Engagé de longue date dans l'accompagnement à l'installation des entreprises, le Pays de Meslay-Grez dispose d'un immobilier d'entreprise varié, réparti sur l'ensemble de son territoire.**



Installés dans les zones artisanales du territoire, de nombreux bâtiments industriels ou artisanaux ont permis aux entrepreneurs de démarrer ou de développer leur activité. Aujourd'hui, certains d'entre eux ont été rendus disponibles à la location ou à l'achat :

- À Bouère, 2 bâtiments sont disponibles. L'un de 180 m<sup>2</sup>, l'autre de 250m<sup>2</sup> avec un espace atelier, un bureau et des sanitaires/ vestiaires.
- À Grez-en-Bouère, il s'agit d'un module de 125m<sup>2</sup> dans la Zone Artisanale du Stade.
- À Meslay-du-Maine, un module de 125m<sup>2</sup> avec une partie atelier et une partie vestiaire/bureau est disponible. ■

Pour tout renseignement, contacter Anne Sophie Saget de la mission économique du Pays de Meslay-Grez :  
Tél : 02.43.64.37.43 ou par mail : [as.saget@paysmeslaygrez.fr](mailto:as.saget@paysmeslaygrez.fr)

## COMPÉTENCE ÉCONOMIQUE : LE RÔLE DE L'INTERCOMMUNALITÉ RENFORCÉ

Conséquence de la loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Pays de Meslay-Grez interviendra directement auprès des entrepreneurs porteurs de projets d'immobilier d'entreprise.

La France compte quatre échelons administratifs locaux qui se partagent des compétences : commune, intercommunalité, département et région. Cet empilement des échelons d'administration, les compétences partagées et les financements croisés sont souvent résumés par l'expression "millefeuille territorial".

Promulguée le 7 août 2015, la loi NOTRe redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale : les intercommunalités se voient confier la compétence en matière d'immobilier d'entreprise tandis que les régions deviennent chefs de file pour la définition des orientations en matière de développement économique, par l'intermédiaire d'un **schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation** élaboré en collaboration avec les Communautés de communes. Désormais, seule la communauté de communes est compétente pour définir les régimes d'aides et décider de l'octroi de celles-ci relatives à l'immobilier d'entreprise sur son territoire.

**570 000 € d'aides consenties entre 2011 et 2016**

Cependant, en 2016, la communauté de communes a choisi de déléguer au Département la compétence d'octroi d'une partie des aides à l'immobilier d'entreprise. **L'aide consentie aux entreprises du territoire est de 20%** du montant des travaux (plafonnée à 120 000 €). En 2017, le conseil communautaire devra se prononcer sur la reconduction de cette délégation qui devrait voir un partage de financement entre la Communauté de communes et le Département. L'aide concerne des opérations de construction, d'extension et de réhabilitation de locaux à usage industriel, artisanal de production ou tertiaire industriel.

Pour mémoire, entre 2011 et 2016, le Conseil Départemental a accompagné 5 opérations sur le Pays de Meslay-Grez (3 maîtres d'ouvrage privés et 2 publics) pour un total d'aides de 571 587 €. ■

Contact : Anne Sophie Saget

Tél : 02.43.64.37.43 ou par mail : [as.saget@paysmeslaygrez.fr](mailto:as.saget@paysmeslaygrez.fr)

## ZONE ARTISANALE À GREZ-EN-BOUÈRE : DE NOUVEAUX LOCAUX POUR SM TOITURE



Le nouveau bâtiment qui accueille l'entreprise SM Toiture à Grez-en-Bouère

La société SM Toiture vient d'emménager dans ses nouveaux locaux situés dans la zone artisanale des Sports, à Grez-en-Bouère.

C'est dans un bâtiment à peine sorti de terre que la jeune entreprise de couverture, un temps installée à Bouère, occupe l'un des 2 modules du bâtiment. Le choix de la

commune de Grez-en-Bouère ne doit rien au hasard, comme le précise Stéphane Saget, le gérant : "Après avoir réalisé une étude de marché, la région de Grez-en-Bouère se révélait avoir un vrai potentiel. Aujourd'hui, 70% de mon activité est réalisée dans un rayon de 20 kilomètres".

Si l'essentiel du marché concerne les

particuliers, la société est en capacité de traiter tout type de toiture, l'un de ses derniers chantiers concernait un toit de chaume.

**Dernier né des bâtiments industriels construit par la collectivité**, il pourra abriter une autre entreprise dans le second module de 125 m<sup>2</sup>. ■

## LE PARC ÉOLIEN DU BURET FOURNIRA 20 MILLIONS DE KWATT/H PAR AN

En prenant la route de Tours, entre Meslay-du-Maine et Sablé-sur-Sarthe, les silhouettes des éoliennes du parc du Buret viennent s'inscrire dans le décor, modifiant le paysage du Pays de Meslay-Grez.



Le parc éolien comporte 4 éoliennes de technologie Enercon

Avec ses 4 éoliennes, Le Buret possèdera le 2ème parc éolien construit en Sud Mayenne. Projet engagé de longue date (les premiers contacts datant de 2005), le parc sera opérationnel cet été. Pour Énergie TEAM, le gestionnaire de l'équipement, cette opération aura demandé du temps et de l'énergie. "Plusieurs années sont nécessaires pour faire sortir un parc éolien de terre" confie Jean-François Leblanc, chef de projet sur le site. "Le développement et la conception du projet ont demandé 15 mois. Ensuite, il y a eu la phase d'instruction par les services de la Préfecture. Des riverains étaient opposés au projet alors les délais de recours sont venus retarder la réalisation

du parc éolien. La construction, quant à elle, n'aura demandé que 9 mois."

### Vers une moindre dépendance énergétique

Pilote en matière de Territoire à Énergie Positive (Terr'Innov) depuis 2013, une démarche initiée par le Groupe Engie, la communauté de communes voit le projet plutôt d'un bon œil. Il s'inscrit dans une stratégie énergétique territoriale globale autour des thématiques de production d'énergie renouvelable, d'efficacité et de sobriété énergétique, flux énergétiques et mobilité. Il vient enrichir les initiatives déjà prises comme l'opération rénovation

énergétique de l'habitat en cours ou le programme Leader/Cot qui a permis de financer des opérations communales en faveur d'initiatives éco-exemplaires, de sensibilisations environnementales, et de réductions énergétiques de bâtiments publics. ■

Les 4 éoliennes de technologie ENERCON de nouvelle génération permettent de produire davantage d'électricité que les premières installées dans le département.

Elles mesurent 140 mètres en bout de pale. Le parc éolien sera doté d'une puissance totale de 8,6 mégawatts et la production couvrira les besoins en électricité d'environ 9 000 habitants (hors chauffage), avec plus de 20 millions de kwh/an.

## UNE NOUVELLE OPÉRATION POUR VOUS FACILITER LE COMPOSTAGE



Pour réduire le poids de vos poubelles, la collectivité encourage la pratique du compostage de vos déchets de cuisine en lançant une campagne de distribution de bons de réductions de 15,00 € pour l'achat d'un composteur.

**Comment obtenir ce bon ?** Il suffit de vous inscrire par mail auprès du service de prévention déchets : [prevention.dechets@paysmeslaygrez.fr](mailto:prevention.dechets@paysmeslaygrez.fr) – Attention cette opération est limitée à 200 participants (1 bon par famille maximum).

**Comment l'utiliser ?** Achetez un composteur parmi les modèles proposés dans un des 5 magasins partenaires qui vous accordera une réduction de 15,00 € contre remise du bon. Les enseignes participant à l'opération sont : le Super U de Meslay-du-Maine, les magasins Agrial de Meslay-du-Maine et de Cossé-en-Champagne et les magasins Gam Vert de Meslay-du-Maine et de Grez-en-Bouère.

Pour répondre à vos questions une permanence "café-compost" est organisée sur le parking arrière de la communauté de communes le samedi 17 juin de 9h30 à 12h30. ■

# UN PROJET DE RÉHABILITATION POUR LA SALLE DE SPORT DE RAQUETTES

Construit en 1985 à Meslay-du-Maine, le complexe sportif Tennis/Squash doit être réhabilité en profondeur : installations électriques vétustes, luminosité et éclairage insuffisant, toiture défectueuse, non-respect des normes d'accessibilité et déficience énergétique... Autant de raisons de restructurer l'équipement.



Une salle bientôt rénovée pour un meilleur confort

## Une salle plus polyvalente

Ce besoin de rénovation lourde est l'occasion de repenser l'ensemble de l'utilisation du complexe sportif du carrefour de la route de Ruillé comprenant la salle de sports et la salle de sports de raquettes. Avec la croissance du nombre de pratiquants de sport collectifs notamment pour le Handball Club Meslay, et le Basket club Meslay, les clubs manquent de créneaux horaires pour assurer le développement de leur activité.

En apportant une plus grande polyvalence à l'actuelle salle de tennis, certaines associations sportives, pratiquant actuellement dans la salle de sports mais sans réels besoins d'un si grand espace, pourraient trouver des espaces plus adaptés à leurs pratiques, avec un meilleur niveau de confort.

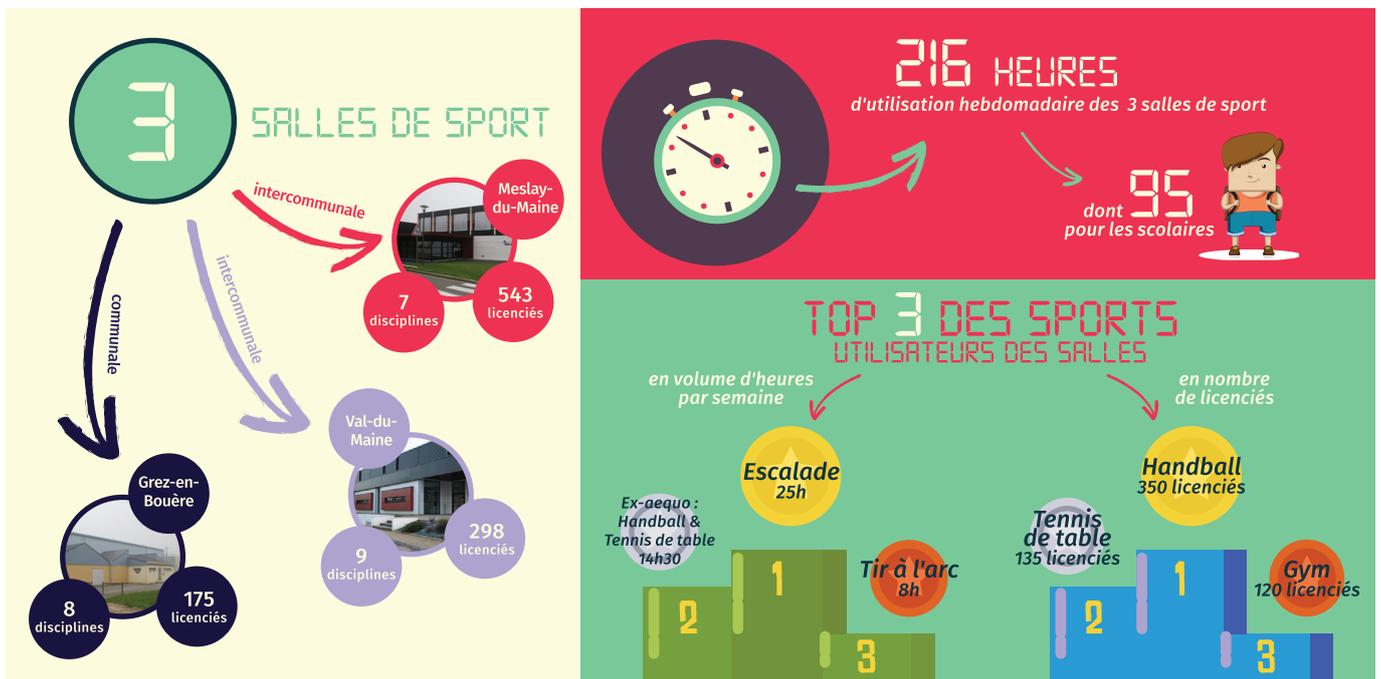
Les travaux, évalués à près d'un million d'euros, pourraient démarrer fin 2017, début 2018. ■

Dans les années 70/80, le Pays de Meslay-Grez n'a pas échappé à la "tennismania". N°1 des sports français, tout le monde jouait au tennis et les constructions de terrains ont suivi. À l'origine de la salle de tennis, on trouve le district de Meslay-du-Maine, le club de

Tennis/Squash et le comité d'entreprise du Crédit Agricole. Depuis, la salle est devenue la propriété de la communauté de communes qui l'entretient. Les installations sont utilisées par le club de tennis-squash, mais aussi par les scolaires.

## LES SALLES OMNISPORTS EN CHIFFRES

Le Pays de Meslay-Grez est reconnu en Mayenne pour son dynamisme sportif. Les conditions de pratique dont bénéficient les sportifs locaux et les associations sportives contribuent sans aucun doute à cette spécificité. Zoom sur quelques chiffres.



## LA MSA DÉSORMAIS PRÉSENTE À LA MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

Depuis novembre 2016, la Maison de Services au Public du Pays de Meslay-Grez compte un nouveau partenaire : la Mutualité Sociale Agricole (MSA).



Les représentants de la MSA lors de la signature de la convention

L'équipe d'accueil de la Maison de Services Au Public (MSAP) a reçu une formation et est dorénavant en mesure de délivrer une information de premier niveau aux adhérents de la MSA. Elle peut aussi les accompagner pour leurs démarches par Internet, et faciliter la prise de contact avec les conseillers. Sur place, l'accès aux ordinateurs et à Internet est gratuit.

La politique d'accueil de la MSA, c'est aussi :

**Le site Internet [www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr](http://www.msa-mayenne-orne-sarthe.fr) :** toute l'information et votre espace personnel privé, accessible 24h/24 et 7 jours sur 7.

**Par téléphone :** selon le type de demande, 6 numéros dédiés sont à votre disposition. (Voir encart ci-dessous)

**Les rencontres avec un conseiller :** Sur rendez-vous, à la Maison de Services au Public à Meslay-du-Maine, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi du mois.

Santé : 02.33.31.40.61

Retraite : 02.43.91.81.99

Famille, logement : 02.43.39.44.72

Cotisations d'exploitant : 02.43.91.83.53

Cotisations d'employeur : 02.43.39.45.00

Autre besoin : 02.43.39.43.39

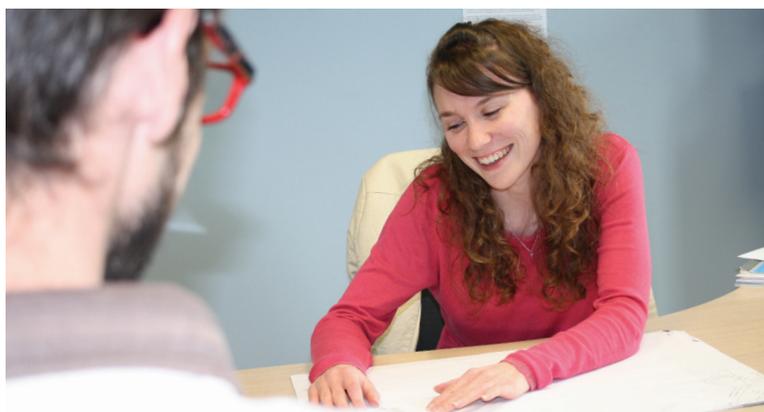
## RAM : MIEUX VAUT ANTICIPER L'ARRIVÉE DE BÉBÉ

En ayant recours à un(e) assistant(e) maternel(le) pour faire garder ses enfants, les parents endossent un nouveau statut, celui d'employeur. Or, devenir employeur ne s'improvise pas. C'est là que l'accompagnement du Relais Assistantes Maternelles prend tout son sens.

Bébé va arriver dans quelques semaines, la chambre est prête, le trousseau constitué. Reste désormais à choisir un mode de garde adapté. Pour certains parents, la solution est toute trouvée : il ira chez ses grands-parents. Pour d'autres, les recherches commencent...

Pour les habitants du Pays de Meslay-Grez, l'un des premiers réflexes devrait être de prendre contact avec **le Relais Assistant(e)s Maternel(le)s (R.A.M.)**. Ce service, bien que son nom ne l'indique pas, **s'adresse tout particulièrement aux parents ou futurs parents**. Au-delà de la liste à jour des assistant(e)s maternel(le)s du territoire qui pourra être remise, l'animatrice du RAM a été formée pour apporter des réponses d'un premier niveau aux multiples questions qui se posent notamment lorsque sera venu le temps d'employer un(e) assistant(e) maternel(le) : Quel type de contrat, comment calculer la mensualisation, comment gérer les déclarations à PajEmploi, que faire en cas d'arrêt maladie, ou en cas de conflit...

"Souvent, les parents attendent de nous que nous gérons toute la partie administrative et contractuelle de notre relation. Bien souvent, ils n'ont pas pris en compte que ce sont eux les employeurs" constate Chantal, une assistante



Mélanie et Marine conseillent les parents et les assistantes maternelles

maternelle exerçant près de Meslay-du-Maine. "La garde des enfants n'était pas régulière chaque mois. Lorsque j'ai demandé à être mensualisée, les conseils prodigués par l'animatrice du R.A.M ont permis de clarifier la situation".

En cas de problématique particulière, **l'animatrice apporte conseils et recherches de solutions dans un esprit de totale neutralité**. Elle dispose également d'un contact facilité avec les organismes de références comme la Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.), ou l'inspection du Travail. ■

Pour contacter le R.A.M. : 02.43.64.33.35 ou par mail : [ram@paysmeslaygrez.fr](mailto:ram@paysmeslaygrez.fr)